ER n°	Destination	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Voirie	commune	85277,71
2	Liaison piétonne	commune	134,82
3	Élargissement et aménagement de voirie	commune	560,40
4	Élargissement et aménagement de voirie	commune	1493,56
5	Stationnement	commune	571,56
6	Stationnement	commune	1906,50

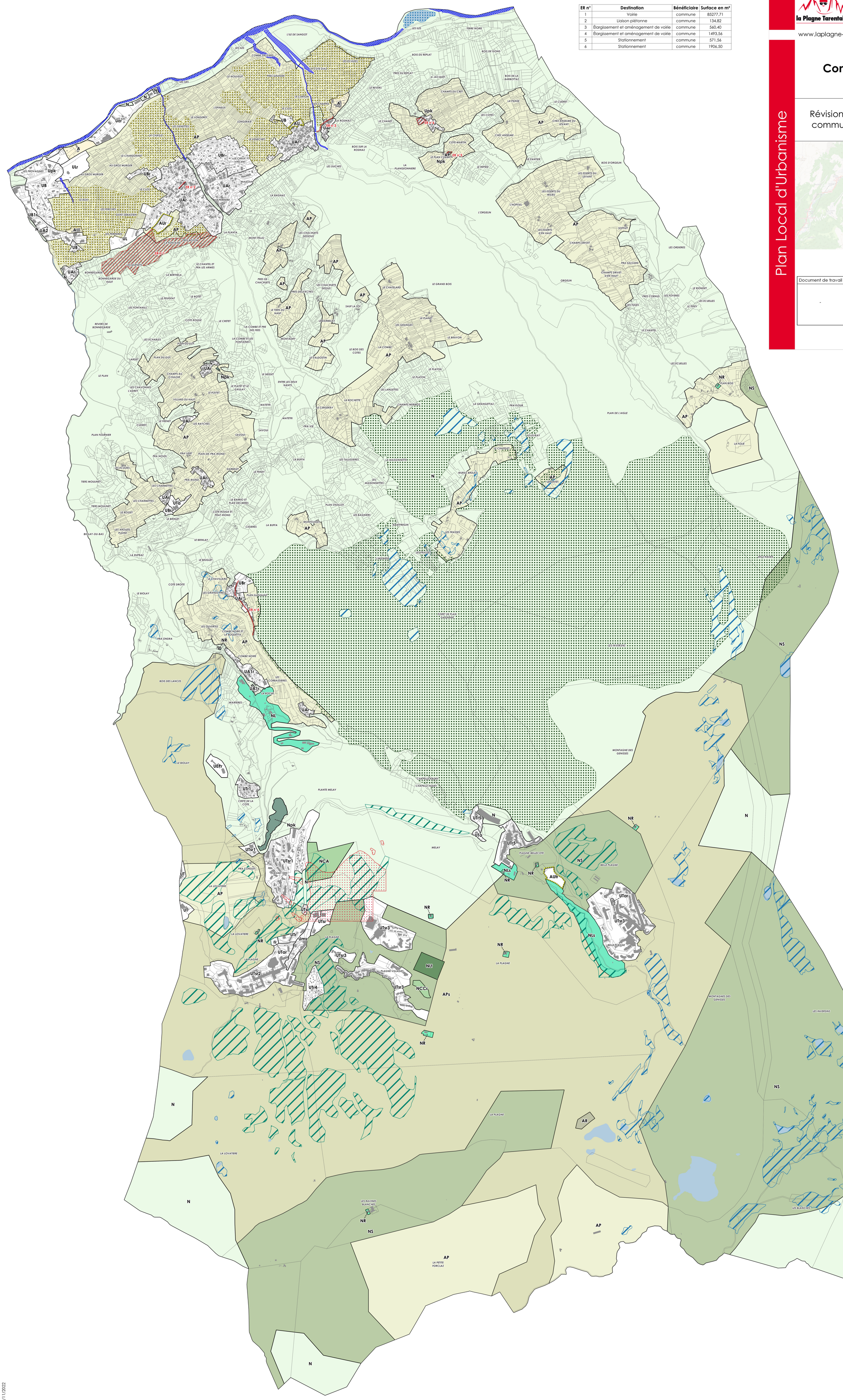

Plan Local d'Urbanisme

la Plagne Tarentaise

www.laplagne-tarentaise.fr

Commune de Macot-La-Plagne

Règlement graphique
Révision allégée n°1 et de modification de droit commun du PLU de la commune déléguée de Macot-la-plagne

Echelle : 1 / 8 200 ème

Document de travail	Arrêt	Enquête publique	Approbation
-	03/05/2022	du 01/08/2022 au 09/09/2022	04/04/2023

CITADIA — even CONSEIL

Zonage réglementaire

Zonage du PLU

- A - Zone agricole où sont autorisées les constructions nécessaires aux activités agricoles et pastorales
- AP - Zone agricole préservée
- APs - Zone agricole préservée où la pratique des activités sportives est dominante
- AR - Zone agricole dédiée à la restauration du Col de Forcle
- AU - Zone d'urbanisation future urbanisable par opération d'aménagement d'ensemble
- AUr - Zone d'urbanisation future urbanisable par opération d'aménagement d'ensemble soumise aux risques naturels (PIZ et/ou PPRM et/ou PPRI)
- AUtr - Zone d'urbanisation future dédiée à l'hébergement touristique soumise aux risques naturels (PIZ et/ou PPRM et/ou PPRI)
- N - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment d'un point de vue esthétique, historique ou écologique
- NCA - Secteur d'exploitation de carrière
- NCCr - Zone naturelle et forestière destinée au camping caravaning et/ou à l'accueil de campings-cars soumise aux risques naturels (PIZ et/ou PPRM et/ou PPRI)
- NL - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, dédiée à la pratique des activités sportives et de loisirs
- NLs - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, dédiée à la pratique des activités sportives et de loisirs
- NLt - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, dédiée au stade de rugby
- Npk - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, dédiée à un parking aérien
- NR - Zone naturelle dédiée aux restaurants d'altitude
- NS - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, supportant les installations liées à la pratique du ski alpin
- UA1r - Zone urbaine d'habitat et d'activité commerciale ayant une forme urbaine dense
- UA2 - Secteur de la scierie destinée à être reconvertie
- UAr - Zone urbaine d'habitat et d'activité commerciale ayant une forme urbaine dense
- UB - Zone urbaine d'habitat
- UB1r - Zone urbaine d'habitat
- UBr - Zone urbaine d'habitat
- UEPr - Zone urbaine destinée aux équipements publics ou d'intérêt collectif
- UEr - Zone urbaine destinée aux constructions artisanales
- UL - Zone destinée aux activités sportives et de loisirs
- ULr - Zone destinée aux activités sportives et de loisirs
- Ums - Zone urbaine dédiée à l'hébergement touristique et destinations liées classée inconstructible au PPRM
- Upk - Zone de stationnement et d'équipement public
- UT - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTa - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTar - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTr - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTr1 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTr4 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTr5 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTsr - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTsr1 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTsr2 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTsr3 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées

Risques naturels & miniers

- Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)

Prescriptions surfaciques

- Emplacements réservés
- Périmètre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Continuités écologiques (trame verte et bleue)

sous-trame humide

- Secteurs de plans d'eau protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)
- Secteurs d'altitude protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)
- Secteurs de cours d'eau protégés au titre des L113-29 et R151-43 (4°)

sous-trame boisée

- Secteurs de forêt à statut protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)
- Secteurs de forêt urbaine d'altitude protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)

sous-trame bocagère

- Secteurs de vergers protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)

Fonds de plan

- Limites cadastrales
- Bâtis
- Surfaces en eaux

N

Sources : Citadia, Commune

0 — 500 — 1 000 m

© CITADIA - 28/11/2022